



Aide financière maximale accordée pour les activités ou épreuves synthèses

Une aide financière peut être accordée pour les activités ou épreuves synthèses de programme :

- Si le groupe est petit (67 étudiantes et étudiants et moins inscrits à l'épreuve), un montant maximal de 100\$ peut être accordé;
- Si le groupe est volumineux (68 étudiantes et étudiants et plus inscrits à l'épreuve), un maximum de 3 \$ par étudiante ou étudiant inscrits à l'épreuve pourra être accordé en vue de remettre des tranches de 100 \$, correspondant à la valeur d'une bourse. Ceci afin de favoriser un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Est éligible à une aide financière :

- remise de bourse en lien avec une exposition de travaux scolaires
- organisation et exposition de travaux académiques
- célébration en lien avec une mention honorifique en regard de travaux scolaires